

Règlement du jeu concours DOIY Cadeau Maestro

Le 17/08/2017 à Veauche (42)

Article 1 : Société organisatrice

Rue Adrienne Bolland
Parc l'Orme les Sources
42340 Veauche
RCS Saint Etienne 534
219 407

La société Cadeau Maestro organise sur son Magazine n°7 Automne/Hiver 2017 un jeu concours gratuit sans obligation d'achat. Un relais sur les réseaux sociaux, son site internet www.cadeau-maestro.com et sa boutique Cadeau Maestro (3 rue Michelet 42000 Saint Etienne) sera réalisé pour faire connaître l'opération.

Article 2 : Nature de l'opération

Le jeu se déroule du 01/09/2017 jusqu'au 15/01/2018 minuit. Il est accessible gratuitement à toute personne physique, majeure sans obligation d'achat. La simple participation n'entraîne pas automatiquement un gain.

Les gagnants seront déterminés parmi l'ensemble des participants ayant remplis correctement les modalités de participation.

La liste des gagnants sera établie en interne par Cadeau Maestro le 18/01/2018.

Article 3 : Modalités de participation et fonctionnement du jeu

La participation est ouverte à toutes personnes physiques majeures résidentes en France (DOMTOM compris), Belgique ou Suisse. La participation est limitée à une par foyer, même nom, même adresse sur toute la durée du jeu concours. Sont exclus de la participation au jeu : le personnel de Cadeau Maestro, les conjoints, ascendants et descendants directs des membres du personnel.

Les participants pourront jouer via l'adresse www.cadeau-maestro.com/jeu ou par envoi postal de leur réponse avec leurs coordonnées à Cadeau Maestro Rue Adrienne Bolland Parc l'Orme les Sources 42340 Veauche. Une urne pour dépôt des bulletins sera à disposition sur la Boutique Cadeau Maestro située 3 Rue Michelet 42000 Saint-Etienne.

La participation sera considérée comme valide si :

- Participation via la page www.cadeau-maestro.com/jeu tous les champs sont complétés
- Participation par courrier à l'adresse postale Cadeau Maestro Rue Adrienne Bolland Parc l'Orme les Sources 42340 Veauche elle comporte obligatoirement les éléments suivants : Nom / Prénom - Adresse postale complète (rue – code postal – Ville) Téléphone – Mail, Réponses aux 3 questions + la réponse à la question subsidiaire.

Répondez aux 4 questions présentes sur le Magazine Automne/Hiver 2017 ou sur la page www.cadeau-maestro.com/jeu .

La question 4 concernant « le nombre de participants au jeu concours » permettra de départager les bulletins ayant les bonnes réponses aux 3 premières questions et remplissant les conditions de participation.

Seront considérés comme les gagnants les participants ayant donné les réponses exactes aux 4 questions.

Au cas où il n'y aurait pas de bonne réponse sur à la question 4, seront pris en compte les participants ayant les réponses les plus proches en dessous de la bonne réponse. Ainsi, le participant le plus proche aura le lot 1, le suivant le lot 2..

En cas d'égalité entre plusieurs bulletins sur le delta du nombre de participants, les lots seront remplacés (par des bons d'achat) et partagés en fonction du nombre de bulletins ayant les mêmes réponses.

Pour les participations en ligne et via le formulaire prévu à cet effet dans le magazine, une participation sera considérée comme valide lorsque tous les champs obligatoires sont remplis.

Seront considérés comme «Participants» (pour la réponse à la question n°4) l'ensemble des bulletins valides reçus par courrier, dans l'urne de la boutique ou via le formulaire www.cadeau-maestro.com/jeu

Article 4 : Description des lots à gagner

4 lots de 172€ chacun contenant :

- Moule à œufs fusée : 9.95€
- Magnets tête d'animaux : 9.95€
- Cadre photo pola : 14.95€
- Trousse sac denim : 9.95€
- Penbot : 14.95€
- Carnet My comic life : 12€
- Set de table assiette cochon: 19.95€
- Glaçon zoo : 14.95€
- Bloc-notes repas : 7.95€
- Gomme Girafe : 14.95€
- Boite à déjeuner food truck : 14.95€
- Décoration de chaussures enfant: 11.95€
- Planche à découper skateboard : 13€
- Bloc-notes Cadeau Maestro : 2.50€

1 lot d'une valeur de 183€ contenant :

- Moule à œufs fusée : 9.95€
- Magnets tête d'animaux : 9.95€
- Cadre photo pola : 14.95€
- Trousse sac denim : 9.95€
- Penbot : 14.95€
- Carnet My comic life : 12€
- Set de table assiette cochon: 19.95€
- Glaçon zoo : 14.95€
- 2 Pinata : 23.90€
- Gomme Girafe : 14.95€
- Bloc-notes repas : 7.95€
- Boite à déjeuner food truck : 14.95€
- Décoration de chaussures enfant: 11.95€
- Bloc-notes Cadeau Maestro : 2.50€

L'ensemble des lots sont une sélection de la société DOIY en cas d'égalité entre les gagnants la société organisatrice se réserve le droit de modifier les lots.

Article 5 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront prévenus par mail ou par téléphone à l'adresse communiquée lors de leur participation.

Article 6 : Remise des lots

Les lots seront envoyés gratuitement à l'adresse fournie sur le bon de participation.

Article 7 : Autorisation utilisation nom

Les gagnants, lors de la déclaration des gagnants, donnent leur autorisation à Cadeau

Maestro d'utilisation de leur nom et prénom sur quelque support que ce soit

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978). Les participants peuvent à tout moment modifier leurs coordonnées via le site www.cadeau-maestro.com

Article 8 : Réclamations

La liste des gagnants sera déclarée sur les différentes publications réseaux sociaux, site internet et boutique de Saint Etienne le 18/01/2018.

A peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au tirage, au résultat et à la remise ou la réception du lot, est à adresser à la société organisatrice dans les 45 jours suivants la date de fin de jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise. Sans réponse sous 3 mois de la part du gagnant, un nouveau gagnant sera sélectionné.

Article 9 : Demande de remboursement des frais de participation

La demande de remboursement des frais de participation pour participation par voie postale devra être envoyée en même temps que la participation au jeu concours par courrier et précisant vos nom – prénom- adresse postale-ville.

Adresse de l'envoi de la demande : Rue Adrienne Bolland Parc l'Orme les Sources 42340 Veauche.

La demande de remboursement ne concerne que les frais d'affranchissement et est limitée à une par foyer (dans le cas de plusieurs participations ne respectant pas le règlement, un seul remboursement sera effectué).